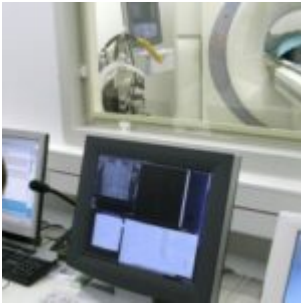


RadioLogues



© 2014 Les Echos Publishing

L'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) a présenté à l'Assemblée nationale son rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2013, dont une partie est consacrée à la maîtrise des expositions médicales aux rayonnements ionisants.

Ces expositions sont en augmentation ces dernières années et leur maîtrise doit être un objectif prioritaire, selon l'ASN. Elle rappelle qu'il ne faut faire appel aux rayonnements ionisants qu'en cas de nécessité avérée, et réduire au maximum les doses reçues.

Les inspections effectuées par l'ASN dans ce domaine, ainsi que les retours d'expérience d'événements qui lui sont déclarés, ont mis en avant des défaillances. Il faudrait notamment une meilleure connaissance des doses délivrées, la réalisation de contrôles plus poussés des équipements, et un renforcement des effectifs de physiciens médicaux.

Concernant la radiothérapie, utilisée dans le traitement des cancers, et qui fait l'objet d'un contrôle renforcé de la part de l'ASN, les machines utilisées de plus en plus complexes nécessitent également des équipes compétentes de physiciens médicaux en nombre suffisant. Mais si des progrès ont été constatés, la situation n'est toujours pas satisfaisante par rapport à celle des autres pays européens...

© 2014 Les Echos Publishing